

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 7 septembre 2023

SÉCHERESSE : RENFORCEMENT DES MESURES DE RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU DANS LE JURA, LE SECTEUR « SEILLE » EST PLACÉ EN CRISE









L'épisode de sécheresse en cours sur le département du Jura s'intensifie en raison de l'épisode caniculaire actuel, entraînant un renforcement de restriction d'usage de l'eau.

La pluviométrie est déficitaire de plus de 35 % par rapport à la normale sur l'ensemble du département pour le mois d'août 2023.

L'épisode caniculaire qui s'est installé sur le département depuis plusieurs jours assèche progressivement les cours d'eau qui voient leurs débits fortement chuter, mettant à mal la ressource en eau, ainsi que la faune et la flore aquatique.

Une baisse des températures et des faibles précipitations sont annoncées pour le milieu de semaine prochaine, mais à l'heure actuelle, les cumuls prévus ne permettront pas d'améliorer durablement les débits des cours d'eau et d'inverser la tendance.

C'est pourquoi, au vu de la situation actuelle et future, **le préfet a pris le 6 septembre, un arrêté de restriction temporaire des usages de l'eau, qui place, pour les usages non-économiques (NE), le secteur « Seille » en « crise »** et maintient les secteurs « Nord Jura », « Plateau Calcaire » et « Haute-Chaîne » en « Alerte Renforcée » :

Usages Non-économiques (Particuliers et Collectivités)		Secteurs	Usages Économiques (Industriels et Exploitants Agricoles)	
ALERTE RENFORCEE		Nord Jura		VIGILANCE
CRISE		Seille		VIGILANCE
ALERTE RENFORCEE		Plateau Calcaire		ALERTE RENFORCEE
ALERTE RENFORCEE		Haute – Chaîne		ALERTE RENFORCEE

Direction
des services
du cabinet

Le placement en « Crise » du secteur « Seille » pour les « usages non-économiques » (NE) implique les mesures de restriction suivantes (hors utilisation d'eaux de pluie récupérées) :

- arrêt total de l'arrosage des fleurs et des massifs fleuris (pleine terre et jardinières) ;
- arrêt de l'arrosage des terrains de sport (sauf une fois tous les 7 jours entre 21h et 9h de manière limitée pour maintenir le couvert végétal. Un registre d'arrosage devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation.) ;
- arrêt de l'arrosage des surfaces accueillant des manifestations temporaires sportives et/ou culturelles (sauf dérogation pour les terrains d'entraînement ou de compétition à enjeu national ou international) ;
- interdiction de remplissage, de vidange et de remise à niveau des piscines et bains de plus de 1m3 ;
- interdiction de nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf par une collectivité pour un impératif sanitaire ou sécuritaire, avec du matériel haute pression, ou par des professionnels pour une liste limitative d'étapes de chantiers).

Le maintien en « Alerte Renforcée » pour des secteurs « Nord Jura », « Plateau Calcaire » et « Haute-Chaîne » pour les usages non-économiques implique pour rappel des mesures de restriction. Ainsi, pour les collectivités et les particuliers, identifiés au sein de l'arrêté comme des usages non économiques (NE), les possibilités d'arrosage sont réduites voire interdites et les plages horaires autorisées sont raccourcies par rapport au niveau « Alerte ».

Exemple : Interdiction d'arroser son jardin potager ou les terrains de sport entre 9h et 21h.

Sur les secteurs « Plateau calcaire » et « Haute-chaîne », les entreprises, identifiées comme des usages « économiques (E) », sont appelées à réduire leur consommation d'eau de 20 %.

Sur les secteurs Seille et Nord-Jura, les entreprises et exploitants agricoles, identifiés comme des usages « économiques (E) », sont appelés à maintenir leurs efforts en termes d'économie d'eau dans leurs activités.

Au regard de la détérioration de la situation au niveau de la ressource en eau dans le Jura, la campagne de contrôle du respect des mesures de restrictions sera poursuivie par les agents de l'Office français de la biodiversité et les services compétents.

Pour tout renseignement concernant les mesures de restrictions Sécheresse :

- consultez le site internet des services de l'État : <https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse/2023>
- appelez le numéro vert gratuit au 0805 20 00 14
- envoyez un mail à l'adresse suivante : ddt-secheresse@jura.gouv.fr

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX